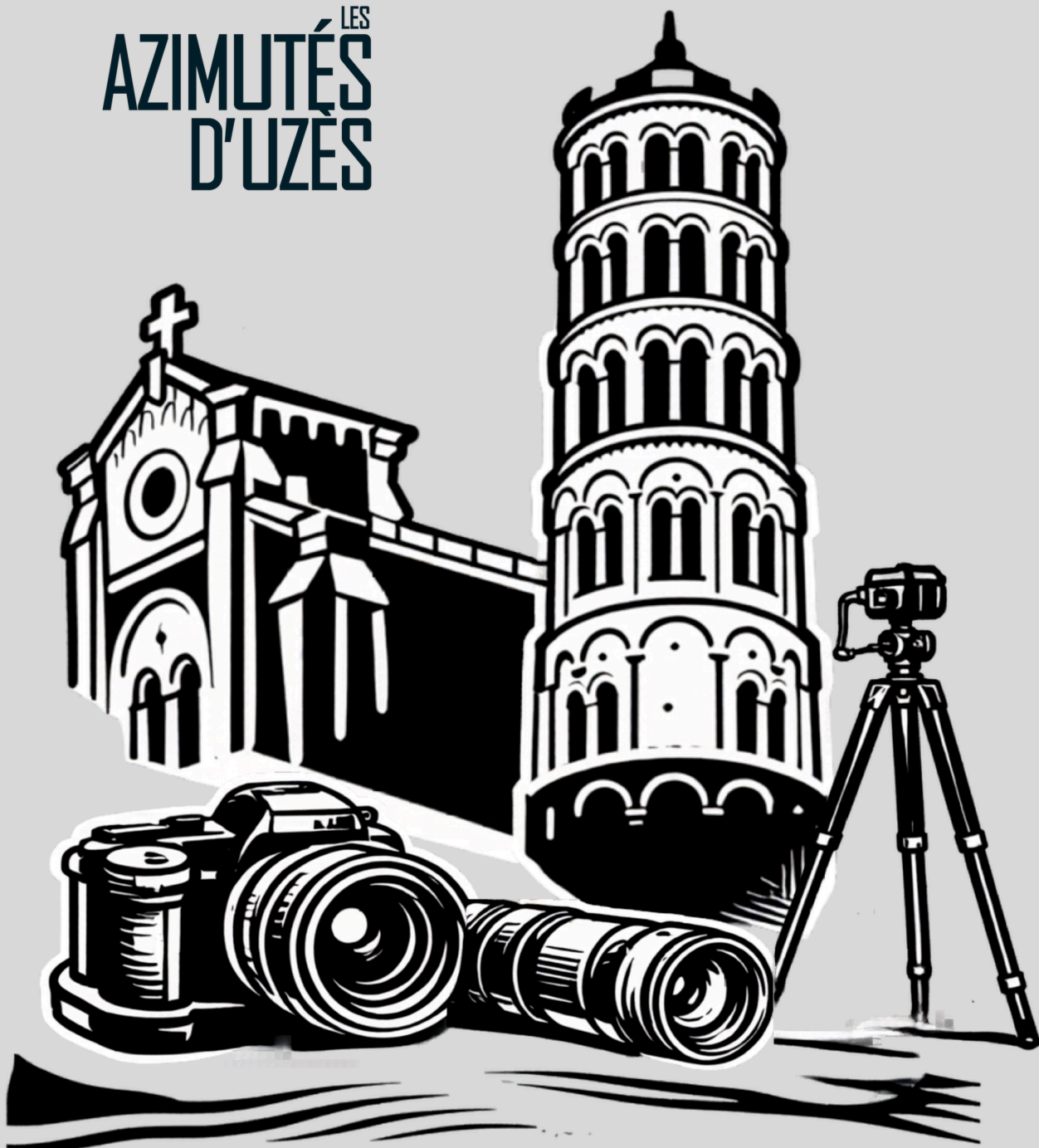


LES
AZIMUTÉS
D'UZÈS



Règlement

Uzès Insolite

CONCOURS
PHOTO

Règlement du concours photo des Azimutés d'Uzès 2026

« Uzès insolite »

PRÉAMBULE

L'association Les Azimutés d'Uzès (l'Organisateur) organise un concours photo dont le thème est « Uzès insolite ». **Les candidatures sont ouvertes du 2 mai au 19 juin 2026 à minuit.**

Les photos sélectionnées seront exposées à Uzès **les 19 et 20 septembre 2026** et la remise des prix à Uzès aura lieu le dimanche 20 septembre 2026 en fin d'après-midi.

Trois prix seront décernés : Prix du jury, Prix du public, et Prix Jeunes.

Le concours est ouvert aux photographes amateurs et professionnels, et aux jeunes âgés de 16 à 20 ans.

Ce concours s'inscrit dans une manifestation plus large intitulée "Autrefois, Uzès", organisée à l'occasion du bicentenaire de la photographie et ayant pour thème l'histoire de la ville d'Uzès et de ses habitants au début du XXe siècle.

Les photos nominées seront publiées sur le site internet et les réseaux sociaux de l'Organisateur et exposées dans la cour de l'Hôtel de Ville les 19 et 20 septembre 2026, lors des journées du patrimoine.

Les lauréats seront récompensés par des prix d'une valeur totale équivalente à 300 €.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Le concours est ouvert à toute personne physique, excepté les personnes ayant participé à l'organisation ainsi que tout membre de leur famille.
- Les candidats peuvent envoyer **5 photos maximum**. Une seule pourra être primée.
- La participation est conditionnée à l'adhésion à l'association **Les Azimutés d'Uzès**, fixée à 5€ exceptionnellement, mais **gratuite pour les jeunes âgés de 20 ans maximum** (au 22/09/2026).
- Les candidats doivent disposer d'une adresse électronique et autoriser l'Organisateur à l'utiliser à des fins de communication sur le concours et d'information sur ses activités.
- Les candidats nominés autorisent l'Organisateur à publier sur son compte Instagram, Facebook, et sur son site www.lesazimutesduzes.fr, chacune des photos retenues pour l'exposition, accompagnées de leurs nom et prénom, sans que cela ne confère un droit à rémunération ou autre droit quelconque aux dits nominés.
- Les candidats nominés s'engagent à être présents le jour de la remise des prix.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert du 2 mai au vendredi 19 juin à minuit. Les candidats doivent envoyer le dossier complet avec les éléments suivants, à l'adresse concours.azimutes@gmail.com, par l'intermédiaire de la plateforme « SwissTransfert.com » :

- [Le formulaire de participation](#).
- Pour les candidats mineurs, l'autorisation signée par les responsables légaux est obligatoire.
- Le justificatif du règlement de 5 € par helloasso.com (excepté pour le concours « Jeunes »).
- Les fichiers des photos.

RÈGLES ET CONDITIONS DE VALIDITÉ DES PHOTOGRAPHIES

- Résolution minimum : **300 dpi**.
- Définition minimum : **4000 pixels** pour le grand côté.
- Les photos au format doivent être au format JPEG avoir gardé leurs métadonnées EXIF
- Chaque fichier numérique doit être impérativement renommé sous la forme ci-dessous : **Nom_Prénom.numérodela photo.jpeg** Exemple : Dubois_Alain.1.jpeg.
- Les photos faites avec un smartphone, répondant à ces critères de qualité, sont acceptées.

=> **Les photographies générées ou intégrant des éléments générés par de l'IA seront refusées.**
En cas de doute, l'Organisateur pourra vérifier les métadonnées EXIF ou demander le fichier RAW.

IMPORTANT : Le non-respect des consignes pourra entraîner l'annulation de la participation.
Une aide technique peut être demandée à l'Organisateur en cas de besoin.

DÉTERMINATION DES GAGNANTS

Un comité de sélection désignera les photos retenues pour l'exposition afin d'en assurer la cohérence et la qualité artistique, et informera les photographes nominés par mail en juillet 2026.

Un jury, constitué de professionnels du monde de la photo et de la culture, désignera les lauréats du **Prix Jeunes** et du **Prix du Jury** selon les critères suivants: respect du thème "**Uzès insolite**", qualité technique, originalité/créativité, lecture d'image et composition.

Le **Prix du Public** sera décerné au terme de la période de vote du 19 septembre matin au 20 septembre à 16 h 30.

EXPOSITION ET ATTRIBUTION DES PRIX

Les photos nominées seront exposées dans la cour de l'Hôtel de Ville les 19 et 20 septembre 2026.
La remise des prix se fera le dimanche 20 septembre à 17 h.

=> En cas d'absence du lauréat, le prix sera attribué au nominé suivant le mieux classé.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, ainsi que le respect des règles du droit d'auteur et du droit à l'image en vigueur.
Le non-respect de ces conditions entraînera la nullité de la participation.

DROITS D'AUTEUR

Aucune participation financière de l'Organisateur ne pourra être exigée en contrepartie de l'exposition et de l'utilisation des photographies dans le cadre de la participation au concours.

Les participants reconnaissent qu'il n'y a pas atteinte à leurs droits d'auteur et autorise l'Organisateur à adapter les photographies et à y apporter des modifications qui ne sont dictées que par des contraintes techniques ou de compatibilité de format. Ces autorisations ne sont consenties que pour la durée et dans le cadre du concours, notamment pour les besoins de sa promotion et sa communication.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROIT À L'IMAGE

Les participants déclarent et garantissent à l'Organisateur qu'ils sont les auteurs de toutes les photographies soumises par eux dans le cadre du concours.

Aucun élément portant atteinte à la vie privée ou au droit à l'image de tiers ne doit figurer sur la création. Les participants certifient avoir obtenu l'autorisation des personnes reconnaissables et s'être assurés qu'elles ont plus de 18 ans ou obtenir l'autorisation écrite des représentants légaux.

ANNULATION DU CONCOURS

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier le concours sans préavis si des circonstances exceptionnelles l'exigent.

En cas d'annulation, les candidats seront remboursés de leurs frais de participation.